



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
de l'académie de Nice

DEC
Département des examens
et concours

Service des Examens
Généraux et
Technologiques

Chef de Service :

Lise DE CILLIA
lise.de-cillia@ac-nice.fr

Baccalauréat Général :

Dossier suivi par :

Giulio CADY
Tél : 04.93.53.72.87
giulio.cady@ac-nice.fr

Nicole PAGUA
Tél : 04.93.53.47.49
nicole.pagua@ac-nice.fr

Martine SEYRAT
Tél : 04.93.53.71.32
martine.seyrat@ac-nice.fr

Claire-Noémie VOLCKE
Tél : 04.93.53.73.33
claire-noemie.volcke@ac-nice.fr

Le recteur de l'académie de
Nice, chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les
candidats individuels

Nice, le 4 octobre 2018

Objet : Inscription au Baccalauréat Général – session 2019

Je vous informe que les inscriptions s'effectuent obligatoirement par INTERNET
(une demande écrite ne constitue pas une inscription).

I. Procédure d'inscription

**Inscription sur le site internet « Inscinet » du vendredi 12 Octobre 2018 à
10h00 au vendredi 16 novembre 2018 inclus.**

3 étapes pour valider une inscription :

1. S'inscrire sur internet : <https://ocean.ac-nice.fr/inscinetbcg/inscriptionpublic>
2. Imprimer et conserver le récapitulatif d'inscription
3. Retourner le dossier d'inscription complet, avant le 30 novembre 2018 au plus tard.

II. Conditions d'inscription

1. Epreuves anticipées :

(Veuillez vous reporter au guide d'inscription)

Vous devez veiller à saisir très consciencieusement vos notes obtenues aux épreuves anticipées (à défaut de quoi vous devriez les subir à nouveau), sauf :

- si vous ne les avez jamais présentées ;
 - si vous souhaitez les représenter en cas de notes obtenues inférieures à 10.
- Vous pouvez conserver vos notes pendant 5 ans après avoir passé le baccalauréat, soit, pour cette session, depuis 2014.

2. Conservation des notes :

(Veuillez vous reporter au guide d'inscription)

NB : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats demandant la conservation de notes. Ne sont pas concernés les candidats en situation de handicap ou sportifs de haut niveau.

III. Confirmation d'inscription :

1. Une confirmation d'inscription vous sera adressée à partir du 20 novembre 2018, à l'issue de la fermeture du registre d'inscription.

Vous devez vérifier très attentivement les éléments d'inscription, en particulier :

- le choix des langues,
- les épreuves facultatives,
- votre identité.



2 / 2

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez apporter des modifications, vous devrez le faire au stylo bille rouge de manière très lisible.

Une fois datée et signée cette confirmation aura un caractère définitif et irréversible.

2. Vous devrez la retourner, au plus tard le vendredi 30 novembre 2018, signée par vos soins (et par votre représentant légal si vous êtes mineur) avec les pièces justificatives citées ci-dessus, au :

**Rectorat de l'académie de Nice
DEC1 - Bureau du Baccalauréat général n°133
53, avenue cap de croix
06181 Nice cédex 2**

**Ou par courriel : inscription.bcg@ac-nice.fr
Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas accepté.**

IV. Liste des pièces nécessaires à joindre à la confirmation d'inscription

1. Une photocopie lisible de votre pièce d'identité.
2. La photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou la photocopie du relevé de notes des épreuves anticipées.
3. La fiche d'Education Physique et Sportive **obligatoire** (sauf si vous conservez le bénéfice de la note d'EPS) dûment complétée par vos soins et visée par votre médecin.
Que vous soyez apte ou inapte, le renvoi de cette fiche au Rectorat est **impératif** (sans cette fiche, la note de **00/20** vous sera d'office attribuée).
4. Pour les candidats inscrits au CNED : la photocopie de votre attestation d'inscription.
5. Selon votre âge, la photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) – conformément à l'article L. 114-6 du code du service national (voir tableau ci-dessous). Cela concerne uniquement les ressortissants de nationalité française.

AGE	JUSTIFICATIFS à FOURNIR
Entre 16 et 18 ans	attestation de recensement ou certificat de participation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption
Entre 18 et 25 ans	certificat de participation à la JDC ou attestation provisoire de participation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption
Après 25 ans	Aucun justificatif exigible

Pour le Recteur et par délégation
La Chef du Département des Examens et Concours

Isabelle PAROLA